



Choc avec un panneau route barré dans un virage

Par thomas2706

Bonjour,

je suis dans un village de campagne

La commune a fermé sans prévenir la route qui me dessert pour des travaux ponctuelle pendant que j'étais chez moi.

12h45 route ouverte quand je rentre chez moi, aucun panneau.

Quand je suis reparti a 14h30, sous la pluie, je suis tombé face à l'arrière d'un panneau de chantier " route barré " donc de couleur grise placé au milieu de la route dans un virage a 300m de chez moi (route de campagne).

J'ai fais une déclaration a mon assurance car mon phare est cassé. La maire de la commune ne prend pas ses responsabilités et a même rigolé..

Suis-je en tort? pour moi, la commune est bien responsable de son panneau mal signalé?

Par avance merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que dit votre assureur ?

La signalisation imparfaite n'excuse pas tout. Et si c'était un enfant habillé en gris ?

cf le code de la route. Vous devez rester maitre de votre véhicule.

Par Isadore

Bonjour,

Votre responsabilité est au moins partiellement engagée. La signalisation devrait être parfaitement visible même de nuit, mais de votre côté vous devriez pouvoir freiner avant de heurter n'importe quel obstacle : un panneau, une pierre, un piéton, un véhicule accidenté, une grosse branche, un objet tombé d'un autre véhicule...

Par janus2

La signalisation devrait être parfaitement visible même de nuit

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre...

La route était fermée, un panneau "route barrée" est apposé au milieu de la route. thomas2706 arrive vers ce panneau coté arrière puisque venant de la route fermée. Il se trouve donc face à un panneau en métal gris, cela semble normal. Quelle signalisation, parfaitement visible, pourrait-il y avoir de plus ? On ne va pas mettre un panneau indiquant "attention il y a bientôt un panneau"...